



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

FLASH INFO N°74 du 30 juillet 2015 Partenariat FFVE-Fondation du Patrimoine

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Créée en 1996 et reconnue d'utilité publique par le décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine, organisme privé indépendant agissant sans but lucratif, a pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine national, tout particulièrement le patrimoine bâti non protégé au titre des monuments historiques. Ce patrimoine de proximité, porteur de mémoire et d'histoire, est à la charge de tous. Sa sauvegarde, sa mise en valeur et sa participation à la vie de la cité en font un élément majeur de la vie économique et sociale des territoires.

La Fondation du Patrimoine apporte depuis 2008 son concours financier à des projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine motorisé roulant qui occupe une place essentielle dans le cœur des français. Cette action au-delà de l'intérêt qu'elle revêt sur le plan patrimonial contribue au maintien de nombreux métiers d'excellence dans lesquels la France possède un savoir-faire reconnu. Au 1^{er} janvier 2014, la Fondation du patrimoine a soutenu plus de 22 000 projets, ce qui correspond à un montant total de travaux engagés de plus de 1,80 milliards d'euros et à plus de 3 500 emplois créés ou maintenus chaque année.

Créée en 1967 et reconnue d'utilité publique par le décret du 9 février 2009, la Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE) regroupe 1200 clubs de véhicules anciens, rassemble plus de 230 000 collectionneurs, propriétaires d'environ 800 000 véhicules anciens, ainsi que 40 musées et 200 professionnels. Ce sont 20 000 emplois, 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 250 000 nuitées par an hors domicile. La FFVE a permis de faire reconnaître les véhicules anciens comme un patrimoine culturel à part entière, mémoire industrielle de notre pays en 1999. La FFVE a non seulement pour mission d'accompagner ses adhérents dans leurs préoccupations patrimoniales de restauration et de valorisation de leurs véhicules anciens dans le respect de l'authenticité, afin de leur permettre de rouler et donc de vivre, mais aussi de faire valoir l'artisanat français automobile.

La FFVE travaille à valoriser l'héritage d'un savoir-faire spécifique en matière de carrosserie et de sellerie automobile, reconnus par l'inscription au répertoire des métiers d'art en 2003, et soutient également les grands carrossiers français. Elle a pour objectif de développer une filière d'excellence du savoir-faire français en matière de restauration automobile avec, comme première vocation, la transmission de ces savoirs, leur valorisation et l'adaptation à une formation au plus près de l'état présent et à venir du secteur et des ateliers.

Constatant qu'elles partagent des valeurs communes autour de leur mission de restauration, de conservation, de transmission des savoir-faire, de création et de maintien d'emplois et de compétences spécifiques, de l'intérêt de faire (re)vivre le patrimoine, et qu'elles détiennent des savoir-faire complémentaires, la FFVE et la Fondation du patrimoine ont décidé de formaliser leur partenariat le 9 juillet 2015.

Yves de La Poëze, Délégué National au Patrimoine des Transports de la Fondation du Patrimoine, sera le correspondant de la Fondation auprès de la FFVE, et Laurent Hériou, Directeur Général de la FFVE, celui de la Fédération auprès de la Fondation du Patrimoine.

Bien cordialement,

Valy Giron
Président de la FFVE

François-Xavier Bieuville
Directeur Général de la FDP

Le Flash Info FFVE : à diffuser sans modération...
Egalement sur www.ffve.org rubrique Publications Actualités

Union des Clubs et Musées de Véhicules Anciens de France affiliée à la F.I.V.A.
Siège à Paris – F.F.V.E. – B.P. 40068 – 92105 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex
Tél. 01 46 21 94 70 – Télécopie 01 46 21 94 99 – secretariat@ffve.org – www.ffve.org